

# Concours national du meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » en 180 secondes

---

Édition 2017

---



Organisé conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation



## RÈGLEMENT

### I. Présentation générale

#### 1. En quoi consiste le concours

Le concours du **meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) en 180 secondes** permet aux **étudiants des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** de présenter leur sujet de mémoire de Master MEEF à un jury pluri-catégoriel.

Chaque participant doit produire en trois minutes, un exposé clair, concis et convaincant de son mémoire de Master MEEF.

Une première sélection académique sera organisée dans chaque ESPE participante. Un jury pluri-catégoriel composé de représentants des services académiques, de représentants de l'ESPE organisatrice et de représentants des partenaires de l'éducation et de la formation sélectionnera le meilleur candidat.

Les étudiants de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) inscrits en master MEEF sont autorisés à candidater dans le cadre de la sélection organisée par l'ESPE de l'académie de Toulouse.

Un lauréat proposé à l'issue de la sélection académique représentera son ESPE d'inscription à la finale nationale qui se tiendra le 28 juin 2017

Lors de cette finale siègera un jury composé notamment de représentants des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de représentants des partenaires de l'éducation et de la formation et d'autres personnalités. Ce jury sera chargé de déterminer le prix du meilleur mémoire en 180 secondes.

Parallèlement, pour cette nouvelle édition, sera décerné un prix du public.

#### 2. Dates

La sélection académique du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF sera impérativement organisée avant le 15 juin 2017, soit avant la date de la finale nationale fixée au 28 juin 2017.

### **3. Logistique**

Le candidat lauréat à l'issue des sélections académiques, qui représentera son ESPE d'inscription administrative à la finale du concours, verra ses frais de transport totalement pris en charge par son ESPE.

## **II. Critères d'admissibilité, règlement de l'épreuve et critères d'évaluation**

### **1. Critères d'admissibilité des étudiants**

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- **Etre inscrit dans l'une des quatre mentions du Master MEEF** dans l'une des 32 ESPE ou à l'ENSFEA pendant l'année universitaire en cours, à savoir l'année 2016/2017 ;
- Disposer de l'accord du directeur de mémoire à participer au concours.

### **2. Règlement du concours**

#### **Départ :**

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de mémoire et expliquer comment la recherche est menée ;
- Le chronomètre effectuera un décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0 ;
- Les mots d'introduction seront considérés comme compris dans le temps de communication.

#### **Interruption :**

- En aucun cas le chronomètre ne pourra être remis à zéro (même si le participant a un « trou de mémoire », s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ;
- Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, le signal sonore de départ qui ne retentit pas. Dans ce cas, le président du jury devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

#### **Fin :**

- Un signal sonore fort retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il aura le choix : soit de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition ;
- La décision du jury est sans appel.

#### **Présentation orale :**

- La présentation orale doit se faire en français ;
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé ;

- Le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions s'il le souhaite ;
- Selon le matériel disponible dans le lieu, le candidat pourra utiliser un micro main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire.

### **Support audiovisuel :**

- Dans le temps imparti des 180 secondes, les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel pouvant inclure une ou des diapositives animées ou non, une ou des vidéos et du son, pour illustrer leurs propos. Celui-ci sera projeté sur écran, en arrière de la scène ;
- Le visuel doit être en format .ppt ou .ppxt, les images en format .jpeg ou .jpg, résolution conseillée, 300dpi et format 1920 x 1080 pixels et les vidéos au format MP4 ;
- Le support doit être automatisé de telle sorte qu'aucune manipulation ne soit nécessaire en cours de présentation ;
- Les participants devront s'assurer que les images, les sons et les vidéos utilisés sont libres de droit ou s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation des auteurs pour l'utilisation dans le cadre de ce concours.

### **3. Critères d'évaluation**

#### **a. Pertinence du sujet (9 points)**

- Pertinence scientifique et professionnelle du sujet.

#### **b. Talent d'orateur et implication (3 points)**

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Passion, caractère humain, expérience partagée : ses succès, ses échecs, humour...
- Suscite-t-il la curiosité du jury ?
- A-t-il replacé le sujet dans un contexte actuel ?

#### **c. Médiation du sujet (3 points)**

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- Le support apporte-t-il une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisé)

#### **d. Structuration de l'exposé (3 points)**

- Exposé clair de l'objet du mémoire et des recherches menées ;
- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

#### **e. Coup de cœur (noté sur 2 points)**

Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

#### **4. Finale nationale**

##### **a. Inscription à la finale nationale**

A l'issue des sélections académiques, chaque ESPE participante devra faire parvenir, avant le 15 juin 2017, au Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation ([secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr)), les documents ci-dessous :

- Justificatif d'inscription du lauréat à l'ESPE, pendant l'année universitaire en cours (2016-2017) ;
- Coordonnées complètes du lauréat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en septembre 2017, adresse postale et numéro de téléphone ;
- Coordonnées complètes du directeur de mémoire : nom, prénom, adresse courriel valide, adresse postale et numéro de téléphone ;
- Titre du mémoire, fichier PDF du mémoire complet ;
- Le support audiovisuel qui sera utilisé lors de la finale (au format demandé et respectant les droits d'auteur) ;
- Le logo de l'ESPE dans une résolution suffisamment bonne pour un affichage sur grand écran (.eps ou .psd) ;

##### **b. Captation vidéo**

La finale nationale du concours du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes sera filmée et emporte accord du candidat à diffusion.

#### **5. Publication des mémoires sur le site du Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation**

Les meilleurs mémoires identifiés au sein de chaque ESPE pourront être publiés sur le site du Réseau national des ESPE. Chaque ESPE devra ainsi envoyer avant le 15 juin 2017 ([secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr)), pour chaque mémoire :

- Titre du mémoire ;
- Fichier PDF du mémoire complet.

**Contact :** [secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr) - [www.reseau-espe.fr](http://www.reseau-espe.fr)